

Le prélèvement automatique

Le règlement automatique par prélèvement est :

- Gratuit
- Souple : l'annulation du prélèvement automatique peut se pratiquer à tout moment gratuitement à condition d'en informer la comptabilité un mois avant le prélèvement suivant
- Facile : il vous suffit de compléter le formulaire joint à ce dossier et de nous adresser votre RIB

Le formulaire SEPA est à nous retourner complété et accompagné d'un RIB.



Tout prélèvement impayé donnera lieu à la facturation de frais pour un montant de 10,00 €.

L'Apel (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

L'Apel est une équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation des établissements.

Ses actions : accueil des nouveaux parents, organisation de manifestations, soutien financier de projets (sorties scolaires, voyages, BDI...)

La cotisation APEL pour l'année 2015 – 2016 est de 12,50 € par famille, chaque établissement possédant cependant sa propre association de parents d'élèves (Apel de Fromente et Apel de St François).

La cotisation à l'Udapel, Fédération Départementale, est à ne régler qu'une seule fois, auprès de l'établissement privé où se situe votre aîné : 17,50 € par famille.

Frais administratifs

Une somme forfaitaire de 10 € par famille, couvrant les frais administratifs, sera portée sur votre facture.

Assurance scolaire - Mutuelle Saint Christophe

Notre établissement a contracté auprès de la Mutuelle St Christophe une assurance scolaire et extra-scolaire pour l'ensemble des élèves dont le coût est intégré à vos contributions.

Cette assurance couvre :

- Tout accident corporel dont votre enfant pourrait être victime dans la limite des garanties souscrites et des plafonds déterminés par le contrat (cf. dépliant joint)
- 24h/20, 7j/7, 365 jours par an
- Pendant toutes les activités scolaires et parascolaires

En conséquence, vous n'avez pas d'obligation de souscrire une assurance scolaire individuelle pour votre enfant, sauf si vous souhaitez bénéficier pour votre enfant de garanties complémentaires.

Pour toute précision, veuillez contacter la direction de l'école.